



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E56336

VALABLE JUSQU'AU 29/03/2027

ÉDITÉ LE 11/02/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2000

Forme juridique : SAS

DEPUIS LE 01/02/2024

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC SAINT-QUENTIN 428917900

Siret : 428 917 900 00014

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 0023622E

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 102028233D001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 102028233D001

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Raison sociale : BOUTROY CHARALAMBOUS

RUE DE LA GARE  
02800 VERSIGNY

Téléphone : 03 23 56 31 70

Fax : 03 23 56 56 54

Portable : 0682026855

Site Internet : <http://www.boutroy-charalambous-chauffage.fr>

E-mail : boutroy.charalambous@orange.fr

Responsabilité légale :

CHARALAMBOUS GEORGES, PASCAL, MARCEL DIRECTEUR GÉNÉRAL /  
CHARALAMBOUS - BOUTROY VALÉRIE PRÉSIDENT

Effectif moyen : 12      Tranche de classification : EFF2B

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	05/02/2026
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	05/02/2026
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	06/04/2023

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	05/04/2022
o Radiateurs électriques, dont régulation.	05/04/2022
o Ventilation mécanique	05/04/2022
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	06/04/2023
o Fenêtres de toit	06/04/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	06/04/2023
o Isolation des combles perdus	06/04/2023

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.

1/1